

Image not found or type unknown



Diffamation suspension prescription

Par **Collet**, le **06/09/2020 à 18:02**

Bonjour

Est ce que la suspension liée à la clôture est acceptable ?

Je lis que la suspension n est jouable que pendant le délibéré.

Merci

Par **Visiteur**, le **06/09/2020 à 18:06**

Bonjour

Où lisez vous cela ?

Par **Collet**, le **06/09/2020 à 18:25**

https://www.courdecassation.fr/publications_26/rapport_annuel_36/rapport_1999_91/etudes_documents

extraits

Par deux arrêts du 24 novembre 1999 (Bull. II n° 171 et 172), la situation a été considérablement simplifiée. Il a été jugé que dans les instances civiles en réparation des délits prévus par la loi du 29 juillet 1881, la prescription, suspendue pendant la durée du délibéré, est interrompue par le jugement rendu à la requête de la partie poursuivante (arrêt n°1)

Question annexe Est ce que l'ordonnance de clôture TGI est un acte interruptible ou pas / diffamation

merci

Par **Visiteur**, le **06/09/2020** à **19:04**

Oui, c'est classique en terme de suspension ou interruption, mais pourquoi cela serait-il différent pour la diffamation ?

Par **tomrif**, le **06/09/2020** à **20:37**

bonjour,

ce n'est pas clair de savoir de quoi vous parlez. si vous parlez de la clôture d'une instruction par un juge d'instruction, alors il y a bien suspension, voir <https://www.loi1881.fr/article-175-cpp-suspension-prescription>

Par **P.M.**, le **06/09/2020** à **21:29**

Bonjour,

Avant l'intervention ci-dessus j'avais publié un message qui a été supprimé sans raison :

J'espère qu'un(e) spécialiste pourra vous répondre, en attendant, je vous propose [ce dossier...](#)